

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq septembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, Gaëtan DUPONT, Vanessa GRENET, Valérie HEROUARD, Karima JOSSELIN, Sylvain LEMESLE, Baptiste REY, Thierry ROBERT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Yves ROBERT à M. Sylvain LEMESLE. Secrétaire de séance : M. Gaëtan DUPONT.

NOMBRE DE MEMBRES:

En exercice : 11Présents : 10Votants : 11

<u>DATE DE CONVOCATION</u>: 28.08.2025 <u>DATE D'AFFICHAGE</u>: 28.08.2025

DELIB 206.25.14 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2025

VU le règlement départemental d'attribution du fonds d'aide aux jeunes adoptés par le Conseil Général,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Seine-Maritime sollicite la commune pour une participation au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Ce fonds a pour objectif de participer au développement de l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans en favorisant leur insertion professionnelle et sociale (aides financières individuelles liées à la subsistance ou à l'insertion; actions collectives: stage collectif pour l'obtention du permis de conduire, tickets de restauration, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- De participer au financement du FAJ pour 2025,
- De régler sa cotisation de 0,23 € par habitant,
- De l'inscrire à l'article 6281 en section de fonctionnement,
- De déléguer Monsieur le Maire pour la signature de tout document nécessaire concernant ce dossier.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 08 septembre 2025.

Pierre LEMETAIS
Maire de CUVERVILLE-EN-CAUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217602069-20250905-Delib2062514-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2025 Publication : 08/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

